

Le Livret d'Épargne Populaire (LEP)

Un produit d'épargne à promouvoir

Peu utilisé, le livret d'épargne populaire (LEP) est pourtant actuellement le livret réglementé sans risque le plus intéressant. Avec un taux de rendement de 2.2%, il est mieux rémunéré que le livret A à 1%, placement préféré des Français.

Si le LEP peut permettre aux personnes disposant de revenus modestes d'épargner jusqu'à 7700 euros, encore faut-il que les Français concernés soient informés de son existence. Or, d'après le rapport annuel de l'épargne réglementée publié par la Banque de France, au 31 décembre 2020, il n'était détenu que par 13.3% des personnes majeures. Un taux de détention bien loin de la proportion des Français majeurs éligibles, du fait des conditions de ressources, estimée à 50% soit près de 15 millions de personnes.

En comparaison, le taux de détention du livret A, accessible à toute la population Française, était de 81.5% au 31 décembre 2020.

Les conditions de détention d'un LEP

Un seul LEP par personne peut être ouvert, dans la limite de deux LEP dans un même foyer fiscal (un pour le conjoint ou partenaire de PACS). Le détenteur doit avoir son domicile fiscal en France et respecter des conditions de revenus. Les seuils sont fixés sur le revenu fiscal de référence N-2. Ainsi, pour l'ouverture d'un LEP en 2022, celui figurant sur l'avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020 est pris en compte.

Plafond de revenus selon la situation familiale (en euros)¹

Nombre de parts de quotient familial	Métropole	Guadeloupe Martinique Réunion	Guyane	Mayotte
1 part	20 297	24 018	25 110	37 633
1.5 part	25 717	29 755	32 022	47 987
2 parts	31 137	35 175	37 442	56 105
2.5 Parts	36 557	40 595	42 862	64 223
3 parts	41 977	46 015	48 282	72 341
3,5 parts	47 397	51 431	43 702	80 459
4 parts	52 817	56 855	59 122	88 577
Demi-part supplémentaire	5 420	5 420	5 420	8 118

Depuis mars 2021, la banque peut interroger directement l'administration fiscale afin de savoir si ces conditions sont respectées. Si celle-ci est en mesure de répondre, le souscripteur puis titulaire n'aura pas à fournir son avis d'imposition.

Le LEP sera clôturé en cas de dépassement pendant 2 années consécutives du plafond de ressources.

¹ Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2367>

Les caractéristiques du LEP

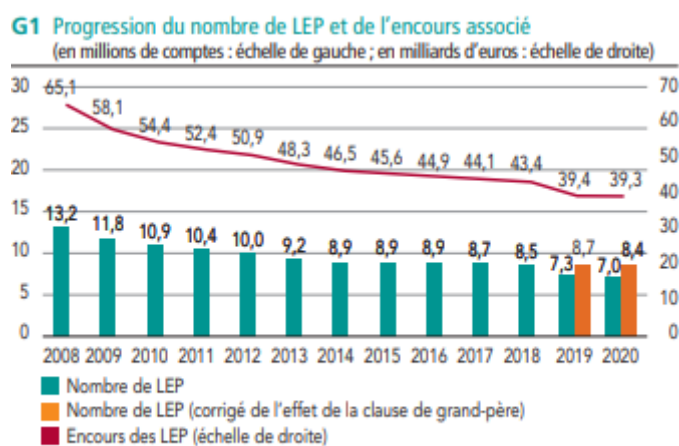
Le versement initial minimum sur un LEP est de 30 €, le plafond étant fixé à 7 700 €, hors calcul des intérêts capitalisés. Les intérêts sont calculés le 1er et le 16 de chaque mois, les intérêts cumulés sur l'année s'ajoutant au capital le 31 décembre. Les intérêts sont exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux

Les sommes versées restent disponibles, les retraits étant libres. En revanche, le livret ne peut présenter un solde débiteur.

Le LEP en chiffres²

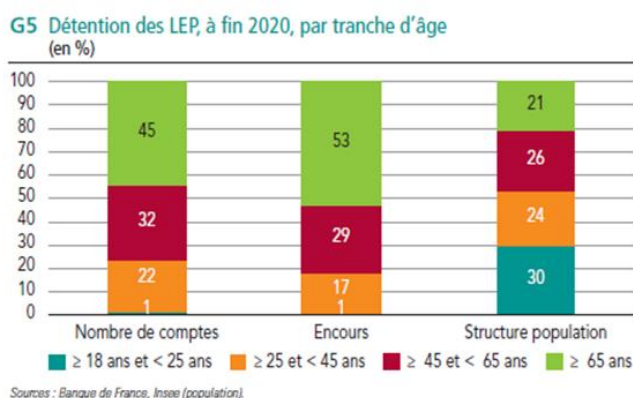
Selon le rapport de l'épargne réglementée au 31 décembre 2020, 7 millions de LEP étaient ouverts, en repli par rapport à 2019 (-3.4%). Ils étaient quasiment le double en 2008.

Le recul par rapport à 2019 est dû notamment au nombre de fermetures, 1 million, alors que les ouvertures se sont élevées à 0.7 million. Ces fermetures sont d'ailleurs la cause principale du recul des encours, même si cette diminution s'est ralentie en 2020. Ils s'établissent à 39.3 milliards d'euros en 2020 (-0.2% depuis le 31 décembre 2019). L'encours moyen est de 5600 euros. 43% de LEP dépassent le plafond réglementaire et représentent 69% de l'encours total.



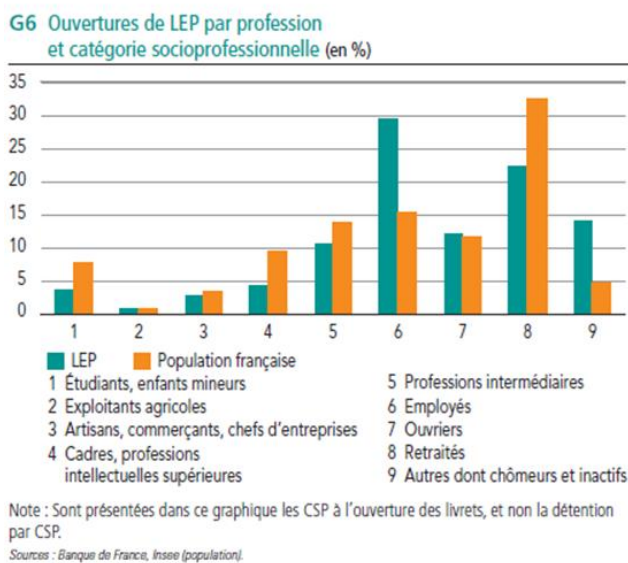
Le taux de détention, sur les contribuables donc les plus de 18 ans, est de 13.3% alors que le nombre de personnes majeures éligibles au LEP du fait des conditions de ressources est estimé à 50% soit près de 15 millions de personnes.

Les épargnants de plus de 65 ans, représentant 21% de la population, détenaient 53% des encours et 45% des livrets.



² Source : <https://publications.banque-france.fr/liste-chronologique/rapport-annuel-sur-lepargne-reglementee>

Les employés, 15% de la population, représentaient 30% des ouvertures en 2020. Depuis 2015, le poids des retraités dans les ouvertures de LEP progresse tous les ans. A l'inverse, celui des ouvriers se réduit, une stabilité étant constatée pour les autres catégories socioprofessionnelles.



Mieux rémunéré que le livret A, le LEP devrait séduire plus d'épargnants. Les jeunes notamment semblent le méconnaître. Peu mis en avant par les banques, du fait de son rendement et des contrôles à effectuer pour vérifier l'éligibilité, il n'est pas suffisamment valorisé.

Les mesures de simplification sur la vérification des conditions, la hausse du rendement et la communication faite par la Direction générale des Finances publiques auprès des personnes concernées (email adressé à toutes les personnes éligibles « Avez-vous pensé au Livret d'Epargne Populaire (LEP) ? », les invitant à prendre contact avec leur banque) devraient contribuer à l'augmentation des ouvertures. Le rapport de l'épargne réglementée 2021 sera, à ce sujet, révélateur.